

REPUBLICQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-503 DU 6 NOVEMBRE 1996
portant nomination de Monsieur
Saliou ABOUDOU en qualité
d'Ambassadeur Extraordinaire et Pléni-
potentiaire de la République du BENIN
près le Royaume de Belgique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 149/PC/ MFAEP/ MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965
portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages
matériels divers alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

VU le Décret 95-419 du 21 décembre 1995 portant attributions,
Organisation et Fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et
de la Coopération ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Octobre 1996 ;

.../...

DECRETE:

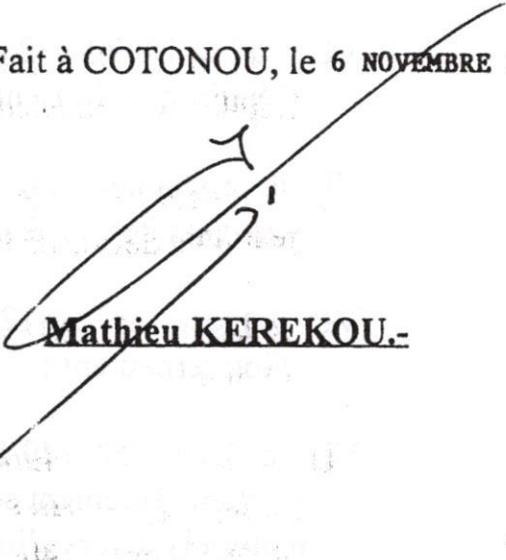
Article 1er : Monsieur Saliou ABOUDOU est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du BENIN près le Royaume de Belgique.

Article 2 : Dans ses nouvelles fonctions Monsieur Saliou ABOUDOU bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

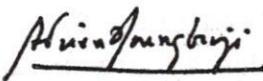
Article 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 6 NOVEMBRE 1996

Par le Président de la République,
le Chef de l'Etat, le Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale
et des Relations avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.

.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Pierre OSHO.

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH.

Ampliatiions. PR 6 AN 4 CS 2 CC2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4 Autres Ministères 15
SGG 4 DGMB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE
3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1.